

## DECLARATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### L'U2P accueille favorablement les premières mesures d'urgence économique et sociale

A travers son intervention, le Président de la République a montré qu'il avait compris la colère d'une partie des Français. L'U2P salue les premières réponses qu'il a apportées à la détresse qui s'est manifestée depuis trois semaines, ainsi que la priorité qu'il met à améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent.

De même l'U2P accueille favorablement les premières mesures d'urgence économique et sociale qui se traduiront par une hausse de pouvoir d'achat dès 2019 et qui ne feront pas porter l'effort sur les entreprises dont l'activité a été mise à mal par le mouvement des « Gilets jaunes ». Ainsi, l'augmentation du SMIC de 100 euros par mois se fera sans surcoût pour les entreprises, les employeurs pourront de manière facultative verser une prime de fin d'année défiscalisée et exonérée de charges, et le dispositif des heures supplémentaires défiscalisées et désocialisées a été annoncé.

En tant que partenaire social, l'U2P participera avec toutes ses composantes au débat national annoncé par Emmanuel Macron dans un esprit constructif et avec la volonté de placer les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux au coeur des choix de société à venir. Elle attend des mesures d'équité fiscale et sociale pour un même métier et un même territoire, ainsi qu'une politique de revitalisation des centres villes et centres bourgs.

L'U2P demande en outre que la voix des plus petites entreprises soit enfin reconnue, à la hauteur de leur contribution à l'économie du pays.

L'U2P appelle enfin les « Gilets jaunes » à accepter la main tendue par le Président de la République et à s'interdire toutes actions de blocage qui, au cours des prochaines semaines, fragiliseraient encore plus le tissu économique.

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.12.36

10 décembre 2018

#### Contacts presse

#### U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.